

Incendies de l'été : penser l'après 2022 dès maintenant

Les incendies de l'été 2022 ont fortement touché les régions du sud de France, mais aussi des zones habituellement non concernées par ces sinistres. Les entrepreneurs des travaux agricoles et forestiers, mobilisés au moment des incendies, le sont tout autant pour faire face à ces nouveaux risques.

Paris, le 29 septembre 2022 - « La FNEDT avec son réseau a facilité la communication entre les différents acteurs de la lutte contre les incendies et les entreprises de travaux agricoles et forestiers » indique Gérard Napias, président de la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT).

Mille hectares ont brûlé dans le Jura ou encore 300 hectares dans les Vosges - une ampleur rarement connue dans ces massifs. Au total, en France, 65 578 ha de forêts, landes et champs cultivés ont brûlés à fin septembre (EFFIS). Les entreprises de travaux forestiers et agricoles ont été en première ligne aux côtés du SDIS, de la DFCI et des maires pour accompagner la lutte sur le terrain.

Ces incendies ont par ailleurs été à l'origine d'arrêtés préfectoraux de limitation, voire d'interdiction totale de travaux en forêt et en plaine. Une situation qui a surpris les acteurs dans les départements habituellement épargnés par ces sinistres. L'annonce de réflexions sur les mesures de prévention est à saluer alors que les risques s'annoncent plus élevés du fait du réchauffement climatique et que la sécheresse se poursuit.

Une concertation a débuté en septembre entre les acteurs publics de l'application de l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD), avec l'enjeu d'augmenter le taux de réalisation sur le terrain avant la saison estivale 2023. Les sujets à traiter sont nombreux : périmètre d'application, partages de responsabilité, contrôle de la mise en œuvre, sans oublier les aspects économiques.

Sur le terrain, les entrepreneurs des travaux agricoles et forestiers sont également confrontés à l'application des différentes réglementations, du code de l'environnement à la conditionnalité des aides PAC, dont les mesures n'ont pas été pensées pour la prévention des incendies. L'entretien des espaces nécessite ainsi des concertations entre tous les acteurs y compris les entreprises, tant sur l'organisation que sur les pratiques.

Autre grand chantier, la replantation des forêts, un enjeu majeur face à la sécheresse. La FNEDT appelle à une mobilisation rapide et totale des entreprises, de la filière forêt-bois, des centres de formation et des pouvoirs publics, tant au niveau national que régional, afin d'attirer en nombre de nouveaux candidats dans les filières sylvicoles. Pour Gérard Napias : « Les acteurs du reboisement et les centres de formation aux métiers de la forêt souffrent d'une profonde méconnaissance de leurs activités alors que beaucoup recherchent des métiers qui ont du sens pour la préservation de la planète ».



Pour toute information presse - Agence Ressources De la Nature

Fadela Benabadji - 01 85 09 83 70 - 06 11 34 22 39 - fbenabadji@agence-rdn.com

Benoît Moureaux - 01 85 09 83 71 - 06 09 49 09 78 - bmoureaux@agence-rdn.com

À propos de la FNEDT

La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle qui regroupe 62 syndicats départementaux et 13 unions régionales. Acteurs clés dans les territoires, les 21 000 entreprises de travaux emploient 124 000 actifs permanents et occasionnels pour la conduite et l'entretien des machines, les travaux manuels, la gestion des chantiers, le support administratif et comptable. La part en valeur de l'emploi dans l'interbranche agricole (production, paysage, ETARF, bois) a doublé en 10 ans. Les ETF réalisent 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation en France pour le compte de propriétaires forestiers, de coopératives, d'exploitants-négociants, d'industries du bois, de l'Office national des forêts, de communes. La FNEDT est adhérente de la CEETTAR (Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers).